

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acide téréphtalique originaire de la République de Corée et du Mexique.

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/2013 de la Commission du 08.10.2025 – [JO L du 09.10.2025](#)

Type de mesure : enregistrement des importations d'acide téréphtalique originaire de la République de Corée et du Mexique.

Date d'entrée en vigueur : 10.10.2025.

Produit concerné : acide téréphtalique d'une pureté en poids de 99,5 % ou plus, portant généralement le numéro CAS (Chemical Abstracts Service) 100-21-0 et le numéro CUS (Customs and Statistics) 0023865-3.

Nomenclatures concernées : code NC ex 2917 36 00 (code TARIC 2917 36 00 11).

Pays d'origine : République de Corée, Mexique.